

plan bleu 2017



C.C.A.S de La Flèche



Foyers logements

- les Carmes
- le Parc
- Ste Colombe



SOMMAIRE DU DOSSIER

Page 1 préambule

Page 2 mise en place du plan bleu dans les FPA

Page 3 à 5 protocole fixant les modalités d'organisation des FPA en cas de déclenchement du niveau 2

Page 6 rappel des niveaux d'alerte

Annexes

- Registre des personnes fragilisées : fonctionnement et modèle de demande d'inscription
- Détail de la cellule de crise
- Détail des mesures à prendre et actions à mener en cas de canicule
- Détail du rôle des acteurs concernés en cas d'activation du niveau 2
- Modèle de courrier adressé aux résidents
- Modèle de courrier adressé aux familles de résidents

PREAMBULE

Le présent document concernant les établissements d'hébergement de personnes âgées gérés par le C.C.A.S de La Flèche, a pour objet de matérialiser par écrit les procédures et principes organisationnels à mettre en œuvre pour accompagner au mieux tous les résidents en période de fortes chaleurs.

Le plan bleu est mis en place chaque année du 1^{er} juin au 31 août.

Il est mis en action par une réunion de la cellule de crise propre au C.C.A.S.

3 niveaux de réactivité sont codifiés dans le plan national canicule :

- veille saisonnière (1^{er} juin - 31 août)

- Mise en garde et actions : ce niveau rappelle à la population les actions de mise en garde individuelle, et correspond à une série d'actions préventives à réaliser par les services publics de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène.

- Mobilisation maximale dans le cas où la canicule s'accompagne de conséquences qui dépassent le champ sanitaire.

Centre Communal d'Action Sociale de La Flèche
Mise en place du Plan Bleu 2010 dans les foyers logements

Les Carmes - 5 rue Fernand Guyot - 02 43 9 79 80

Le Parc - 77 rue du Parc - 02 43 94 34 92

Ste Colombe - 69 rue Ste Colombe - 02 43 94 01 21

Ce plan fixe pour les établissements cités ci-dessus le mode général d'organisation qui est institué en cas de déclenchement du dispositif d'alerte canicule* par M. le Préfet de la Sarthe.
(*niveau dit de mise en garde et d'actions)

Les référents en cas de crise sont :

☀ Pour la période du 1^{er} juin au 22 juillet et du 16 au 31 août : Mme GRELET - Vice Présidente du C.C.A.S

☀ Pour la période du 1^{er} juin au 5 août : Mme RENOUE - Directrice du C.C.A.S

☀ Pour la période du 6 au 16 août : Mme Daguenet - Coordinatrice CLIC Pays Fléchois

Coordonnées du CCAS de La Flèche :

- Tél : 02 43 48 53 59

- Fax : 02 43 48 53 83

- Mail : ccas@ville-lafleche.fr ou f.renou@ville-lafleche.fr

Coordonnées du CLIC Pays Fléchois :

- Tél : 02 43 48 66 17

- Fax : 02 43 48 66 01

- Mail : clic@cc-paysflechois.fr

Conformément aux directives nationales les coordonnées du C.C.A.S sont communiquées à la D.D.A.S.S de la Sarthe.

Δ Une convention de coopération avec le pôle santé Sarthe Loir (PSSL) a été signée.

Elle s'applique du 1^{er} juin au 30 septembre. Elle a pour objet de déterminer le principe et les modalités de coopération entre le C.C.A.S gestionnaire des 3 foyers logements et le P.S.S.L

Δ le protocole ci-joint détermine les modalités d'organisation en cas de déclenchement sur le département de la Sarthe du niveau de mise en garde et d'actions du plan nationale canicule.

Ce protocole a été soumis à l'approbation de M. le Président du C.C.A.S

Il a été présenté aux personnels concernés en réunion d'information.

Il est affiché dans les 3 structures durant la période de déclenchement du niveau de veille saisonnière.

Protocole fixant les modalités d'organisation de l'établissement en cas de déclenchement Du niveau de mise en garde et d'actions du plan national canicule.

- Rappel général :

Les foyers logements de La Flèche sont dans leur fonctionnement assimilés à du domicile.

Le personnel de la structure intervient pour assurer l'entretien des locaux, la distribution des repas à domicile livrés par la ville, les animations.

Le week-end et les jours fériés aucun personnel n'est présent dans l'établissement mais un agent d'astreinte est joignable 24h sur 24 sur le numéro d'appel de l'établissement.

Aucun personnel soignant n'est rattaché à l'établissement et les résidents doivent donc faire appel aux services extérieurs de maintien à domicile en cas de perte d'autonomie.

L'entourage (famille, proches en général) veille à ce que les besoins quotidiens (eau, alimentation, soins médicaux...) du résident soient correctement couverts.

Un recensement des résidents isolés durant l'été est toutefois effectué. Les résidents recensés reçoivent donc en cas de déclenchement du niveau de mise en garde et d'actions du plan national canicule, une visite régulière des agents du service.

● Présence en personnel

→ Du lundi au vendredi une présence quotidienne d'un agent dans chaque foyer est assurée de 9H00 à 12H00 et de 14H à 17H.

→ Les activités du personnel sont recentrées sur la surveillance des résidents :

- par un passage régulier au domicile des personnes qui ne sortent pas ou peu, afin de vérifier que fenêtres et volets sont maintenus fermés durant la journée ; que le réfrigérateur fonctionne correctement et est suffisamment approvisionné en nourriture adaptée (fruits et légumes frais, laitages...) ; que les aliments sont bien stockés au frais et ne sont pas périmés,
- en rappelant les conseils élémentaires pour se prémunir contre la chaleur : habillement léger, ne pas sortir aux heures les plus chaudes...
- en incitant les personnes à s'hydrater tout au long de la journée : boire régulièrement en gardant près de soi une bouteille d'eau à disposition, douche fraîche, utilisation associée d'un brumisateur et d'un ventilateur, linge frais humide...
- en invitant les personnes à se réunir dans le lieu rafraîchi proposé par l'établissement.

Le week-end et les jours fériés, il est demandé

- aux familles d'assurer le relais et de veiller à ce que leur parent âgé souffre le moins possible des effets de la chaleur.
- à l'agent d'astreinte de s'assurer de l'état de santé des résidents isolés par un passage dans la journée à leur domicile.

La liste est établie en juin à partir des demandes exprimées par les résidents ou leurs proches (avec accord du résident).

- **Collaboration avec les familles**

→ Il est demandé aux familles de résidents

- de passer régulièrement au domicile de leur parent et de signaler tout problème lié à la chaleur.

- en cas de départ de La Flèche durant l'été, de communiquer leur période d'absence et un numéro de téléphone permettant de les joindre durant cette absence.

Les familles volontaires peuvent devenir « personnes ressources » pouvant être sollicitées en cas de crise, pour renforcer l'équipe en place et assurer des visites régulières auprès des résidents.

→ Si le résident l'accepte, il est vivement recommandé aux familles de prévoir un ventilateur au domicile de la personne ainsi qu'un brumisateuse ou pulvérisateur mais aussi d'en rappeler leur intérêt sur le plan de la prévention de la déshydratation et la nécessité de leur utilisation conjointe.

- **Modalités d'intervention des professionnels sanitaires et sociaux :**

→ Une convention relative aux modalités de coopération et à l'instauration de bonnes pratiques de transfert pour l'hospitalisation au Pôle Santé Sarthe et Loir, a été signée en 2006.

Celle-ci prévoit en cas d'épisode caniculaire :

- une coopération soignante en matière d'écoute et de conseils.

- Une possibilité d'accueil à l'hôpital dans la journée pour les personnes les plus éprouvées par la chaleur.

Le C.C.A.S organise le déplacement et l'accueil des personnes en lien avec l'hôpital conformément à l'article 4 de la convention.

→ Le personnel du service aide à domicile du C.C.A.S peut à tout moment être sollicité pour intervenir auprès de résidents du foyer :

- soit en renfort au sein de l'équipe du foyer,

- soit pour la mise en place d'interventions ciblées chez des résidents qui ne bénéficient pas de service de maintien à domicile et dont l'état de santé ou la situation nécessite une aide extérieure.

- **Modalités d'intervention des professionnels sanitaires et sociaux :**

En cas de nécessité l'espace collectif de l'établissement sera déplacé vers une zone du bâtiment moins exposée à la chaleur et pouvant être rafraîchie. Les autres espaces collectifs seront fermés aux résidents.

Dans l'espace collectif de chacun des 4 foyers sont mis à disposition durant l'été

- des ventilateurs

- des brumisateurs ou pulvérisateurs.

- des boissons fraîches

Les foyers disposent d'un espace climatisé. Les résidents sont conviés à y passer au moins 2 heures dans la journée.

Rappel des niveaux d'alerte

- 1^{er} niveau : Veille saisonnière

Période du 1^{er} juin au 31 août de chaque année

Niveau d'information, de sensibilisation, et de vérification des registres des personnes fragilisées.

Procédure de veille climatique et sanitaire de la part de Météo France et de l'INVS (institut national de veille sanitaire).

- 2^{ème} niveau : Mise en garde « Canicule et santé » et actions

Risque de canicule ou canicule en cours, niveau déclenché lorsque Météo France prévoit 3 jours de dépassement des températures et ce en fonction des données météorologiques propres à chaque département.

Pour la Sarthe : 30° C le jour
20° C la nuit

Le préfet en fonction des données météorologiques et sanitaires peut déclencher le niveau de mise en garde et actions qui prévoit :

- Assistance aux personnes âgées isolées
- Permanence des soins (médecins de ville et système de santé)
- Mise en œuvre des plans bleus dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées
- Accueil des personnes à risque dans les locaux rafraichis recensés (supermarchés, bâtiments publics...)
- Plan blanc dans les établissements de santé destiné à faire face à un afflux de victimes de la chaleur.

- 3^{ème} Niveau : mobilisation maximale

Canicule avec conséquences sanitaires importantes.

Ce niveau 3 est déclenché par le 1^{er} ministre.

Les préfets de département déclenchent le plan ORSEC.

Le registre des personnes fragiles isolées

Afin de prévenir les conséquences d'un nouvel événement caniculaire, la loi du 30 juin 2004 et son décret d'application du 1er septembre 2004, instaurent dans chaque département un Plan d'Alerte et d'Urgence.

Déclenché par le Préfet, il vise à apporter rapidement conseils et assistance aux personnes les plus vulnérables.

Dans ce cadre, le maire sur sa commune est chargé de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées, isolées, et de tenir à jour tout au long de l'année, un registre nominatif confidentiel.

Monsieur le Maire de La Flèche a confié au CLIC du Pays Fléchois (centre local d'information et de coordination) en coordination avec le Centre Communal d'Action Sociale, la gestion de ce registre.

La demande d'inscription, basée sur le volontariat, est une démarche de prévention et de solidarité citoyenne.

Qui peut figurer sur le registre ?

Les personnes âgées de 65 ans et plus,

Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptées au travail,

Les personnes adultes handicapées.

Qui peut s'inscrire sur le registre ?

La personne elle-même,

Son représentant légal,

Un tiers (ami ou proche, voisin, médecin, services d'aide ou personne intervenante).

Comment s'inscrire sur le registre ?

Plusieurs possibilités sont offertes aux personnes résidant sur la commune de La Flèche :

appel téléphonique auprès du CLIC du Pays Fléchois : 02 43 48 66 17
du CCAS de La Flèche : 02 43 48 53 59 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17 h 30.

Par courrier adressé au CLIC du Pays Fléchois / registre canicule - 22 rue du Maréchal Foch - BP 66 . 72 202 La Flèche cedex
C.C.A.S de La Flèche / registre canicule - espace Pierre Mendes France - 72 205 La Flèche cedex

Par Internet en téléchargeant la demande d'inscription. : Un accusé d'inscription sur le registre vous sera adressé.

Toute confidentialité est garantie. La gestion du registre est destinée aux seules fins de communication à Monsieur le Préfet dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental.

Les personnes figurant sur le registre disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant. Les personnes signalées par une personne autre qu'elle-même sont informées de leur inscription et disposent d'un droit de refus.

Registre des personnes fragiles isolées
Demande d'inscription

L'inscription des personnes isolées les plus vulnérables (personnes âgées, personnes handicapées) domiciliées sur la commune de La Flèche est souhaitable afin de permettre un contact périodique et la mise en place d'intervention à domicile en cas de canicule.

Pour vous-même ou pour un proche (parent, ami, voisin...) vous pouvez solliciter une inscription sur le registre des personnes fragiles isolées. Pour ce faire il suffit de remplir le document ci-dessous. Ce document peut être complété directement par la personne concernée, par son représentant légal, un parent, un proche...

Le document ainsi renseigné peut être adressé au choix :

CLIC du Pays Fléchois / registre canicule - 22 rue du Maréchal Foch - BP 66 . 72 202 La Flèche cedex

C.C.A.S de La Flèche / registre canicule - espace Pierre Mendès France - 72 205 La Flèche cedex

Par Internet en téléchargeant la demande d'inscription. (Un accusé d'inscription sur le registre vous sera adressé).

Toute confidentialité est garantie. La gestion du registre est destinée aux seules fins de communication à Monsieur le Préfet dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental.

Les personnes figurant sur le registre disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant. Les personnes signalées par une personne autre qu'elle-même sont informées de leur inscription et disposent d'un droit de refus.

Document Confidentiel

L'inscription concerne :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance ou âge : _____ N° de

téléphone : _____

Adresse précise : _____

Situation de famille : - Isolé(e) () - couple () - en famille ()

Enfant(s) : oui () non () → si oui : A proximité () éloigné(s) ()

Difficultés particulières liées à :

() l'isolement () au domicile () aux déplacements extérieurs () autres -
précisez : _____

Médecin traitant : _____ Tél : _____

Personne à prévenir :

- Nom et prénom : _____ Tél : _____

Adresse : _____

Lien avec la personne : _____

- Nom et prénom : _____ Tél : _____

Adresse : _____

Lien avec la personne : _____

Bulletin rempli par : _____ - l'intéressé () - autre ()

Si autre précisez Nom : _____ Tél : _____ Qualité : _____

Date et signature :

Prévision et Gestion de la Canicule dans les Foyers logements de La Flèche

Mesures à prendre	Actions concrètes
<ul style="list-style-type: none"> - Installation d'une pièce rafraichie dans chaque foyer 	<ul style="list-style-type: none"> - Climatiseurs installés dans chaque foyer. Invitation des résidents à venir dans l'espace 1 à 2 heures par jour - Mise à disposition dans la salle d'animation de ventilateur et brumisateurs. - Mise à disposition de boissons fraîches et proposition de collations rafraichissantes chaque après midi.
<ul style="list-style-type: none"> - Désignation d'un référent canicule, responsable de la cellule de crise 	<p>Les référents en cas de crise sont</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Grelet - Mme Renou <p>Animation et coordination de toutes actions préventives et curatives en cas de crise. La cellule de crise est déclenchée dès que le niveau Mise en garde et actions est activé par la Préfecture.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la coopération avec les intervenants médicaux et le Pôle santé Sarthe et Loir 	<ul style="list-style-type: none"> - Signalement de toute situation de personne présentant des signes de déshydratation, dénutrition, diarrhées, troubles du comportement, hyperthermie...
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des personnels des foyers et du service aide à domicile du C.C.A.S 	<ul style="list-style-type: none"> - rédaction d'une note de service définissant les actions à mener prioritairement en cas de crise - organisation d'une réunion de service pour rappeler les consignes et présenter le plan bleu mis en place
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la coopération avec les familles 	<ul style="list-style-type: none"> - Courrier de sensibilisation et recensement des périodes d'absence des familles, des coordonnées pour les joindre, - Proposition d'inscription en tant que personne ressource, pour intervenir bénévolement auprès des résidents en complément du personnel.
<ul style="list-style-type: none"> - Information et sensibilisation des résidents 	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des personnes isolées durant l'été - Diffusion d'information par le biais d'un dépliant et recommandations orales régulières par le biais du personnel - Affichage permanent de ces mêmes recommandations

Détermination des tâches en cas d'activation du niveau de « Mise en garde et d'actions »

Vice Présidente du C.C.AS.	<ul style="list-style-type: none"> - Activation et coordination de la cellule de crise - Validation de la mise à disposition de moyens techniques et humains.
Direction	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un tableau de bord des températures et contrôle des prévisions météorologiques - Alerte dès que l'élévation de la température extérieure est anormale et durable (notion de 3 jours consécutifs) - Information à l'ensemble des personnels sur la possibilité de modifier les plannings en cas de crise, de la mise à disposition de personnel du service aide à domicile pour assurer une présence régulière dans chaque foyer et s'assurer de l'état de santé des résidents. - Appel aux personnes ressources pour renforcer les équipes de chaque foyer. Et supervision de leur action. - Contacts avec les professionnels extérieurs intervenants dans les foyers pour coordonner les interventions.
Agent de maintenance bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification régulière du bon fonctionnement des climatiseurs, du nettoyage des filtres, - Vérification du fonctionnement des volets roulants et des fermetures des fenêtres
Agent d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance des personnes et alerte en cas de signes anormaux - Rafraichissement des parties communes - Incitation et aide aux résidents à rafraichir leur logement, à s'hydrater, à s'habiller légèrement - Invitation à venir dans la zone climatisée, les accompagner si nécessaire
Service Animation	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des activités dans la pièce rafraichie - Rappel des consignes de prévention - Mise à disposition de boissons fraîches et collation à prévoir dans l'après midi (à base de fruits frais, laitages, par exemple) - Mise à disposition de brumisateurs et ventilateurs
Personnes ressources	<ul style="list-style-type: none"> - A partir de la liste communiquée par la cellule de crise, passage au domicile des résidents, afin de rappeler les conseils de prévention et vérifier les besoins des personnes.

Cellule de crise

1 - Mission

La cellule a pour mission en tenant compte du fonctionnement spécifique des foyers logements et dans le respect des libertés individuelles des résidents :

D'évaluer les risques potentiels et risques en cours liés à une période de forte chaleur (suivi régulier des prévisions météorologiques)

De mettre en place les moyens préventifs et curatifs nécessaires, techniques et humains (personnels, bénévoles), pour faire face à la situation.

D'interpeller les professionnels et intervenants extérieurs susceptibles d'apporter aide et conseils et instaurer une coopération pour la gestion des situations des personnes les plus fragiles

2 - Composition

La cellule est placée sous l'autorité de la vice présidente du C.C.A.S (délégation à la directrice du C.C.A.S en cas d'absence)

- Vice présidente du C.C.A.S : Mme Grelet
- Directrice du C.C.A.S : Mme Renou
- Responsable Foyers Logements : Mme Nonin
- Animation : Mme Edin

3 - Equipe d'astreinte

Une astreinte existe tout au long de l'année dans les foyers logements. Elle est assurée à tour de rôle par les agents du service (6 personnes)

Appel sur le numéro de chacun des foyers.

La personne d'astreinte en cas de problème peut joindre un responsable du C.C.A.S (élu ou directeur).

4 - Déclenchement de la cellule de crise

Quand ?

Chaque fois que la conjugaison des éléments liés à un épisode caniculaire sont susceptibles d'être réunis (températures diurne et nocturne élevés sur au moins 3 jours consécutifs)

Chaque fois que des éléments extérieurs exceptionnels pourront faire courir un risque sur la santé des résidents

Qui ?

La vice présidente ou la Directrice

Tout salarié des Foyers peut alerter la cellule dès lors qu'il constate un risque dans l'établissement.

le 15 juin 2011,

A l'attention de Mesdames, Messieurs,
les membres des familles ou référents des
Résidents des foyers logements de La
Flèche.

*Objet : mise en place du dispositif plan Bleu
Canicule 2011 dans les F.P.A*

Madame, Monsieur,

Comme chaque année depuis 2004, les Pouvoirs Publics mettent en place pour l'été le plan national canicule.

En ce qui concerne les établissements pour personnes âgées, c'est le *PLAN BLEU* qui doit déterminer les modalités de prise en charge de la gestion de la canicule.

Ce plan, pour les foyers logements non médicalisés de La Flèche, s'articule autour de plusieurs actions informatives, préventives, curatives.

Le personnel en cas de forte chaleur sera amené à se mobiliser autour de tâches prioritaires visant à lutter contre les effets de la chaleur (renforcement de la surveillance, incitation à de bonnes pratiques de lutte contre la chaleur).

Le plan prévoit également des modalités de participation des familles ou proches de résidents. A cet effet le présent courrier revêt un double objet :

- vous demander en cas de crise ou de constatation de comportement ou d'état de santé anormal de votre parent, d'accroître si possible votre présence auprès de lui pour l'aider sur cette période difficile pour les personnes fragiles.

- recenser les périodes d'absence des familles afin que le personnel soit plus vigilant auprès des résidents temporairement isolés.

Je vous remercie donc de bien vouloir nous communiquer vos dates d'absence, à l'aide du formulaire ci-joint, ainsi que les coordonnées où il est possible de vous joindre sur cette période.

J'ajoute que si votre disponibilité le permet, vous pouvez vous porter volontaire et devenir « *personne ressource* », pouvant être sollicitée en cas de crise, afin de renforcer l'équipe et assurer des visites régulières chez les résidents. Il vous suffit de le préciser sur le formulaire.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier et au formulaire qui est à retourner impérativement pour 30 Juin 2011 au plus tard.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

La Directrice du C.C.A.S.,

F. Renou

Coupon réponse à retourner avant le 30 Juin 2011 à :

C.C.A.S - Plan canicule 2011 - Espace Pierre Mendès France 72200 La Flèche
Ou à déposer au foyer (urne à cet effet dans l'entrée ou au personnel du Foyer)

Recensement des besoins en surveillance des résidents des F. P.A
Dans le cadre du plan Bleu canicule 2011.

- Mme /M. : _____
Votre n° de téléphone : _____

famille/proche de M ou Mme _____
résident au Foyer de _____

informe le CCAS

()* de mon absence durant l'été sur la période du _____ au _____
et ()* demande durant cette période, que le personnel du foyer passe
régulièrement au domicile de M/Mme _____ pour s'assurer de son état.

N° de téléphone sur mon lieu de vacances ou coordonnées de la personne à
joindre en cas de problème : _____

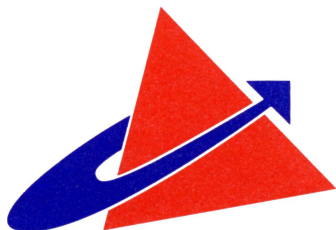
()*Je serai présent durant tout l'été, et assurerait des visites régulières au
domicile de mon parent.

()*J'accepte d'être Personne ressource et d'être sollicité(e) en cas de forte
chaleur, pour renforcer l'équipe et assurer des visites auprès des résidents
isolés.

** cocher la case correspondante.*

Fait à La Flèche, le _____

Signature



La Flèche, le 15 juin 2011,

A l'attention de
Mesdames et Messieurs les Résidents
des foyers logements de La Flèche.

*Objet : mise en place du dispositif plan Bleu
Canicule 2011 dans les F.P.A*

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en place du plan national canicule, il est demandé à l'ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées de prévoir les modalités d'organisation de la structure en cas de déclenchement du dispositif d'alerte par Monsieur le Préfet.

Le C.C.A.S de La Flèche, gestionnaire des trois Foyers logements (Les Carmes, le Parc, Ste Colombe), sous l'égide de son président M. Chauveau, se propose,

dans le cas où, aucun membre de votre entourage ne peut être présent,
d'assurer des visites régulières, en cas de déclenchement du niveau dit de *mise en garde et d'actions*, afin de s'assurer de votre santé, de vos besoins éventuels, et vous rappeler les consignes élémentaires pour lutter contre la chaleur excessive.

C'est pourquoi je vous invite à nous faire part de votre souhait de figurer ou non sur la liste des résidents que le personnel devra visiter régulièrement en cas d'activation du niveau précité.

Pour ce faire, je vous prie de bien vouloir nous retourner pour le 30 Juin 2011 au plus tard, le formulaire de réponse ci-joint.

Je vous informe également que les modalités détaillées du plan Bleu pour les F.P.A de La Flèche sont affichées dans chaque structure du 1er juin au 31 août 2011.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes très sincères salutations.

La Directrice du C.C.A.S

F. Renou

Formulaire de Recensement des besoins en surveillance des résidents des F. P.A
Dans le cadre du plan Bleu canicule 2011.

- Mme /M. : _____

- Résident(e) du foyer : _____ appartement : _____

Votre n° de téléphone : _____

()* Accepte que le personnel du foyer passe à mon domicile pour s'assurer de mes besoins et de mon état de santé en cas de canicule.

()* Ne souhaite pas recevoir la visite du personnel car :

- *une personne de mon entourage passe régulièrement
- *je bénéficie de l'intervention d'un service de maintien à domicile
- *je sors régulièrement sans aide extérieure

Je reconnais avoir pris connaissance des conseils de prévention qui m'ont été communiqués et qui sont affichés dans l'entrée du foyer.

Fait à La Flèche, le _____

Signature

Formulaire à retourner au C.C.A.S impérativement avant le 30 Juin 2011

Soit en le déposant dans l'urne mise à disposition au foyer

Soit en l'envoyant par la poste à l'adresse du C.C.A.S (*espace Pierre Mendès France 72 200 La Flèche*)

** cocher les cases correspondantes*